

LES DOSSIERS INDIVIDUELS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE

Conformément à la réglementation en vigueur, les Archives départementales de l'Isère ne conservent qu'un **échantillon**, à titre historique, des dossiers de demandes de cartes de séjour, des dossiers de demande de naturalisation, des dossiers de mesures administratives, des dossiers de déclaration par mariage, etc., instruits par les préfetures ou sous-préfetures et concernant les personnes résidant en Isère. En cas de déménagement en cours de procédure, le dossier de demande de naturalisation a pu être transféré dans le nouveau département de domiciliation.

Pour avoir la liste complète de ces dossiers, voir l'état des versements des dossiers individuels d'étrangers disponible en salle des inventaires.

Cet état ne recense que les dossiers individuels. Pour les données statistiques, les dossiers d'ordre général etc., consulter les inventaires des séries M et W.

Délais de communicabilité des dossiers individuels : 50 ans après la date de clôture du dossier ou 120 ans après la date de naissance du titulaire du dossier si celui-ci comporte des éléments d'ordre médical.

À savoir / Une série complète des dossiers d'étrangers et de naturalisation est conservée à l'échelon national, dans le fonds des ministères instructeurs des demandes de naturalisation (cf. circulaire AD 94-7 du 5 juillet 1994).

Les pièces originales des dossiers d'expulsion sont conservées par l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (cf. note AD 2721/DE 35001 du 12 avril 1991).

Adresses utiles

SERVICES CENTRAUX

Centre historique des archives nationales (CHAN)

60 rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris cedex 03
01 40 27 64 19

Centre des archives contemporaines (CAC)

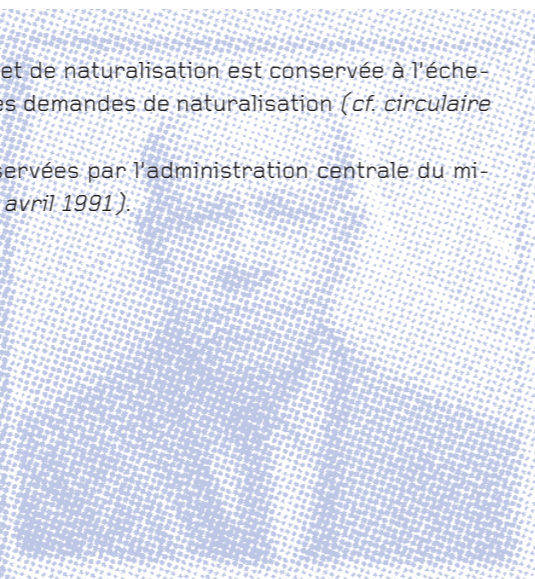
2 rue des Archives
77300 Fontainebleau
01 64 31 73 00

Centre des archives de l'Outre-Mer (CAOM)

29 chemin de Moulin Detesta
13090 Aix-en-Provence
04 42 93 38 50

Sous-direction de l'accès à la nationalité française

93 bis rue de la Commune de 1871
44404 Rezé cedex
02 40 84 46 00



ASSOCIATIONS GÉNÉALOGIQUES

Association généalogie Algérie Maroc Tunisie (GAMT)

Maison Maréchal Juin
29 avenue de Tübingen
13090 Aix-en-Provence
04 42 95 19 49

Amicale généalogie Méditerranée (AGM)

BP 94 132
34091 Montpellier cedex 5
04 67 42 97 81

Cette association a réalisé plusieurs bases de données concernant les migrations en Algérie.

SÉJOUR ET NATURALISATION DES ÉTRANGERS DEPUIS 1800

TROUVER UN DÉCRET OU UNE ORDONNANCE DE NATURALISATION

1. Rechercher un décret sans en connaître la date

→ **De 1814 à 1853 :** consulter la base NAT sur le site des Archives nationales (www.archivesnationales.culture.gouv.fr : Archives nationales > Fonds d'archives > Instruments de recherche > Base de données NAT).

→ **De 1824 à 1899 :** consulter les tables décennales du *Bulletin des lois* [PER1298]. Les tables décennales sont composées d'une table des matières et d'un appendice. Consulter la section naturalisation de l'appendice :

Années	Méthode de recherche	Cotes
1788-1823	En raison de lacunes dans nos collections, aucune recherche alphabétique n'est possible (pas d'appendice). Il est nécessaire de consulter intégralement le <i>Bulletin des lois</i> ou de s'orienter vers un autre service d'Archives.	PER1298 / 520 et 531-534
1824-1853	Chercher dans l'appendice la section consacrée aux étrangers (elle est indiquée dans l'introduction du volume). Repérer le nom de l'individu et relever les n° de série, de tome et de page auxquels il faut se reporter dans le <i>Bulletin des lois</i> .	PER1298 / 521 à 523
1854-1884	En raison de lacunes dans nos collections, aucune recherche alphabétique n'est possible (pas de partie supplémentaire). Il est nécessaire de consulter intégralement le <i>Bulletin des lois</i> ou de s'orienter vers un autre service d'Archives.	PER1298 / 524 à 525
1884-1893	Voir dans l'appendice de la partie supplémentaire des tables décennales la section consacrée aux étrangers (p.416). Repérer le nom de l'individu et relever les n° de série, de tome et de page auxquels il faut se reporter dans le <i>Bulletin des lois</i> .	PER1298 / 527
1894-1899	En raison de lacunes dans nos collections, aucune recherche alphabétique n'est possible (pas de partie supplémentaire). Il est nécessaire de consulter intégralement le <i>Bulletin des lois</i> ou de s'orienter vers un autre service d'Archives.	PER1298 / 528

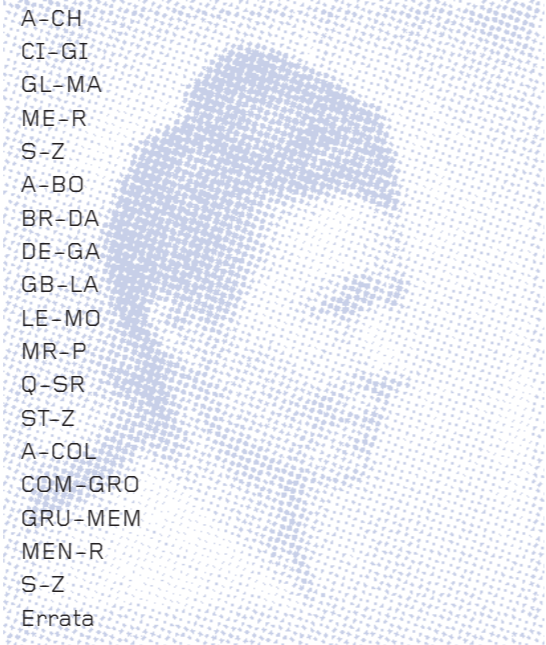
Exemple de référence relevée dans l'appendice de la table 1824-1833 [PER1298 / 521] :
Abel, sér. 8, t. III, p. 547

Signification de la référence :

Chercher dans l'inventaire le tome 3 de la 8^e série.

Une fois le document trouvé, se reporter à la page 547 où est détaillé l'acte.

↪ **De 1900 à 1950** : consulter la *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret* (cet ouvrage existe jusqu'en 1979 mais n'est disponible que jusqu'en 1950 aux Archives départementales de l'Isère). Voir le détail des cotes ci-dessous :

Cotes	Années de publication des décrets	Informations complémentaires
8° 4110 /1	1893 -1945	
8° 4110 /2	1900 -1920	
8° 4110 /3		
8° 4110 /4	1921 -1930	
8° 4110 /5		
8° 4110 /6		
8° 4110 /7		
8° 4110 /8		
8° 4110 /9	1931 -1940	
8° 4110 /10		
8° 4110 /11		
8° 4110 /12		
8° 4110 /13		
8° 4110 /14		
8° 4110 /15		
8° 4110 /16		
8° 4110 /17	1941 -1950	
8° 4110 /18		
8° 4110 /19		
8° 4110 /20		
8° 4110 /21		
8° 4110 /022	1893 -1955	Errata

Cet ouvrage est organisé par ordre alphabétique des noms des naturalisés. Pour chacun d'entre eux, on trouve : Nom (Prénom), date de naissance, lieu de naissance, nature de la décision, date du décret, référence des documents ayant servi à établir la liste.

Par exemple : Armani (Marius), 15-10-77, Arto (Italie), NAT, 05-12-25, 982-24

Signification de la référence :

Période	Exemple d'information relevée	Signification
Jusqu'au 31/12/1923	982-24	N° du <i>Bulletin des lois</i> – page > <i>Bulletin des lois</i> n° 982 p.24
1924 -1947	5333-25	Page du <i>Journal officiel</i> (JO) – deux derniers chiffres de l'année du JO > JO de 1925 p.5333
À partir de 1948	18 -11 -49, 17009 x 49	Date du décret de naturalisation, n° du dossier dans les archives du ministère x deux derniers chiffres de l'année de la demande > décret du 18/11/1949, dossier de demande de naturalisation n° 17009 ouvert en 1949

Une fois la date trouvée, consulter la table décennale du JO : se reporter à la table alphabétique en début de volume, à l'entrée « nationalité ». On y trouve la liste chronologique des décrets avec le n° des pages du JO où les consulter.

↪ **À partir de 1951** : aux Archives départementales l'Isère la recherche sans date est très longue. Elle nécessite de relever la liste des décrets dans les tables décennales du JO puis de consulter ces décrets les uns après les autres. Il est alors plus simple de s'adresser directement aux Archives nationales ou à la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

2. Rechercher un décret de naturalisation en connaissant sa date

Période	Périodique à consulter	Méthode de recherche
À partir de 1814	<i>Bulletin des lois</i> [PER 1298]	1- Relever la cote du volume sur l'inventaire du PER 1298 2- Voir la table chronologique (en début de volume) et relever le n° de page de l'acte 3- Se reporter à cette page pour avoir le détail de l'acte
À partir de 1924	<i>Journal officiel</i> [PER 1333]	1- La date d'un décret n'est pas celle de sa publication. Consulter en premier lieu les tables décennales du JO, relever leur cote sur l'inventaire du PER 1333 2- Au début de la table décennale, on trouve une table alphabétique ou analytique. Se reporter à l'entrée « Nationalité, naturalisations » les décrets et le n° des pages auxquelles se reporter au sein du JO y sont listés dans l'ordre chronologique 3- Se reporter à cette page pour avoir le détail de l'acte

Attention : le n° de page est parfois précédé de la mention « NC ». On trouvera alors le décret dans la deuxième partie du JO appelée « n° complémentaire ».

3. Rechercher le dossier de naturalisation par décret

On ne trouve pas de dossiers de naturalisation aux Archives départementales, mais un échantillon des dossiers de demandes de naturalisation, conservé à des fins historiques.

Si vous souhaitez consulter le dossier complet, différents services peuvent être contactés selon la date de la demande de naturalisation (voir coordonnées dans la rubrique « Adresses utiles ») :

- ↪ les dossiers ouverts entre l'an XI et 1930 : centre historique des archives nationales ;
- ↪ les dossiers ouverts entre 1931 et 1988 : centre des archives contemporaines ;
- ↪ les dossiers ouverts après 1988 : sous-direction de l'accès à la nationalité française

La sous-direction n'est pas compétente pour les procédures automatiques (c'est-à-dire mariages et naissances).

4. Autres types de naturalisation

- ↪ par naissance (naturalisation par déclaration)
- ↪ par mariage
- ↪ par réintégration

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires sur les fiches d'aide à la recherche éditées par les Archives nationales (disponibles sur leur site Internet ou sur demande aux Archives départementales, fiches n° 24 pour les dossiers de naturalisation et n° 50 pour les Algériens).

